

SOMMAIRE

TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

Séance du 2 mars 2007 : Délibérations

07-23 -	Contrat de projets Etat-Région Basse-Normandie 2007-2013.....
07-24 -	Signature d'un avenant au Contrat de Projets Etat-Région Basse-Normandie 2007-2013.....
07-25	Environnement -lutter contre les changements climatiques - partenariat Région/ADEME dans le cadre du Contrat de Projets.....
07-26 -	Economie sociale et solidaire : remises gracieuses de Primes Régionales à la Création par l'Insertion.....
07-27 -	Personnel de la Région - création de postes et groupes d'Elus.....
07-28 -	Régie de recettes

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-23

sur le Contrat de Projets Etat-Région Basse-Normandie 2007-2013

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réuni le vendredi 2 MARS 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON, à l'effet notamment d'examiner le document stratégique du Contrat de Projets Etat-Région Basse-Normandie 2007-2013,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET,

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. SODINI,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à M. PINEL,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme TOUZOT ayant donné pouvoir à M. DENIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du projet de Contrat de Projets 2007-2013 entre l'Etat et la Région,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 26 février 2007,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 6 contre (MM. DENIER, DIGARD, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT), 9 abstentions (Mmes BASSOT, COUSIN, M. DENIAUD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY)

- d'approuver le Contrat de Projets Etat-Région Basse-Normandie 2007-2013 ;
- d'autoriser le Président du Conseil Régional à signer ce document avec le Préfet de Région ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-24

sur la signature d'un avenant au Contrat de Projets Etat-Région Basse-Normandie 2007-2013

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réuni le vendredi 2 MARS 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET,

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. SODINI,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à M. PINEL,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme TOUZOT ayant donné pouvoir à M. DENIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du projet de Contrat de Projets 2007-2013 entre l'Etat et la Région,

Après avoir entendu la communication de M. le Président du Conseil Régional telle que reprise ci-dessous :

« Pour la signature d'un avenant au CPER 2007-2013,

afin de prolonger la dynamique de la stratégie normande d'aménagement du territoire

La République se fonde sur un principe de solidarité entre les territoires dont l'Etat doit rester le garant.

Le travail initié lors de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) a permis à l'ensemble des acteurs régionaux d'identifier les atouts, les richesses, mais aussi les défis que doit relever la Basse-Normandie pour s'inscrire pleinement dans le XXI^e siècle.

La Basse-Normandie bénéficie notamment d'une excellente situation géographique entre bassin parisien et londonien, au bord de la mer la plus fréquentée du globe. Elle dispose d'un environnement préservé qui contribue à en faire une destination touristique prisée ; son potentiel d'excellence est réputé, notamment en matière de recherche et d'enseignement supérieur, de développement économique et de vie culturelle. Faire fructifier ce potentiel d'excellence est l'enjeu commun à tous les acteurs publics Bas Normands.

Mais ces atouts qui sont reconnus à notre région n'exonèrent pas pour autant l'Etat de ses responsabilités. A ce titre, les nombreux territoires Bas-Normands qui ont eu à subir des restructurations industrielles, qui furent longtemps enclavés sur le plan routier et qui, aujourd'hui encore et malgré l'action résolue des collectivités, souffrent de liaisons ferroviaires d'insuffisante qualité, doivent bénéficier à leur juste mesure de l'effort de redistribution nationale.

La Région veut réaffirmer une conviction : compétitivité et solidarité ne s'opposent pas ; la cohésion territoriale est un facteur de dynamisme et de performance économique. C'est pourquoi, aux côtés des collectivités territoriales qui portent des projets, l'engagement de l'Etat est plus que jamais nécessaire pour compenser les inégalités territoriales.

La Région Basse-Normandie a assumé son rôle d'acteur fédérateur des énergies pour construire une position commune à l'ensemble des partenaires bas-normands

Négocié dans un contexte de repli des moyens financiers apportés par l'Etat, de réduction du champ de la contractualisation, le Contrat de Projets 2007-2013 n'est pas à la hauteur des attentes Bas Normandes. Cependant, le partenariat Etat-Région a pu être préservé. Fondateur de la logique de décentralisation à la française, il permet de concilier l'impératif de solidarité et la nécessaire adaptation des politiques publiques aux spécificités des besoins régionaux.

Dans son rôle d'animateur des territoires et de fédérateur des énergies, la Région a choisi d'élaborer une plateforme commune avec l'ensemble des acteurs et territoires bas-normands pour définir les projets d'intérêt régional. Pour ce faire, une large concertation a été engagée : avec les collectivités et territoires bas-normands réunies à l'initiative de la Région au sein de la Conférence des Territoires (ouverte pour l'occasion à l'ensemble des parlementaires), et avec le CESR dans son rôle de représentant de la société civile régionale.

Cette démarche a permis d'enrichir la plateforme régionale et de l'adopter à l'unanimité lors de l'Assemblée Plénière le 12 décembre 2006. Cette plateforme s'inscrit en pleine conformité avec la stratégie à 20 ans du SRADT en identifiant des projets qui contribuent équitablement à ses trois grands axes : « A la conquête de la valeur ajoutée » pour 483,5 millions d'euros de projets, « Etre et bien être en Basse-Normandie » pour 284,4 millions, « Terre et Mer d'Europe » pour 306,5 millions⁰.

Une stratégie qui porte déjà ses fruits

En présentant au Gouvernement une plateforme commune à l'ensemble des acteurs, la Basse-Normandie a pu obtenir des avancées significatives dans de nombreux domaines : l'enseignement supérieur et la recherche, l'accessibilité ferroviaire, l'environnement et le développement durable, la culture, l'agriculture et la pêche, et le volet territorial.

Un début d'élargissement du territoire couvert par le Contrat, en introduisant des projets en dehors de l'agglomération caennaise (à Alençon, Bayeux, Lisieux, Saint-Lô, Vire, etc.), a également pu être obtenu.

Cependant, et malgré l'augmentation substantielle de l'enveloppe de l'Etat de 25 % entre juillet 2006 et le document final, l'envergure financière et la nouvelle nature du CPER, fondée sur des « grands projets » par nature métropolitains, n'ont pas permis de reprendre tous les projets contenus dans la plateforme régionale. Ces diminutions des engagements de l'Etat sont autant de contreparties financières qui manqueront aux collectivités Bas Normandes pour la meilleure mobilisation des crédits européens auxquels elles doivent pouvoir accéder dans les meilleures conditions.

C'est pourquoi, au-delà du CPER, le document stratégique que constitue cette plateforme servira de fil directeur pour les futures relations entre la Région et les territoires (Départements, Agglomérations, Pays et Parcs). En conformité avec les orientations du SRADT, de nouvelles formes de contractualisation offriront aux territoires fragilisés et laissés pour compte par le Contrat de Projets des leviers de développement territorial.

Une stratégie que la Région Basse Normandie veut prolonger afin que l'Etat concoure à sa juste mesure au développement territorial régional

Le seul apport financier de la Région ne pourra permettre de répondre à tous les besoins identifiés lors de ce travail collectif. L'accompagnement de l'Etat, dans une perspective d'aménagement solidaire et durable du territoire, devra donc venir compléter l'effort des collectivités territoriales bas-normandes. Pour ce faire, il s'agira d'engager dès que possible une nouvelle négociation sur les projets structurants pour la Basse-Normandie aujourd'hui absents du CPER, afin de parvenir à la signature d'un avenant au contrat de projet. Celle-ci devra s'engager rapidement avec le nouveau Gouvernement issu des élections du printemps prochain, qui bénéficiera de toute la légitimité pour engager l'Etat pour la période 2007-2013.

⁰ Chiffres hors routes et hors LRNVS renvoyés à des contractualisations particulières

Cette future contractualisation bas-normande devra porter en priorité sur :

Les ports

Pour que la Basse-Normandie tire pleinement profit de son positionnement géographique privilégié, les besoins pour la remise à niveau des ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg ont été estimés dans la plateforme régionale à plus de 30 millions d'euros, les investissements nécessaires à leur développement à 70 millions. Le CPER actuel ne prévoit d'y consacrer que 4 millions d'euros et seulement 8 millions sont prévus hors CPER.

L'économie

Avec 5,2 millions d'euros, l'investissement de l'Etat est très loin de répondre aux exigences de compétitivité et d'innovation qu'il a lui-même fixées. Le **tourisme**, pourtant l'un des secteurs majeurs de l'économie bas-normande, apparaît, avec 3 millions d'euros, comme l'un des parents pauvres de la nouvelle contractualisation. Au total, seuls 18 millions d'euros sont inscrits dans le CPER pour développer l'économie bas-normande, alors que les estimations des besoins inscrits dans la plateforme régionale se montaient à 65 millions d'euros dont 10 millions pour le tourisme.

La formation professionnelle

L'Etat n'a pas souhaité inclure de volet consacré à la formation des demandeurs d'emploi au sein du CPER. Il s'agissait pourtant de l'un des domaines qui était au cœur du précédent contrat et qui constitue une priorité pour la cohésion sociale de notre région. L'absence de participation financière de l'Etat sur cette question majeure des politiques publiques de lutte contre le chômage, met en péril l'action de nombreuses structures. La reconduction des financements de l'Etat inscrits au précédent contrat 2000-2006, correspondant à 10 millions d'euros, apparaît donc indispensable.

Le sport

Aujourd'hui, le Contrat de Projets limite son propos sur les politiques sportives à la seule mention d'un soutien aux jeux équestres mondiaux de 2014, si la Basse Normandie était sélectionnée pour leur organisation. Demain, il s'agira en priorité de parvenir à un accord de financement pour construire le centre d'hébergement des sportifs de haut-niveau dont notre région a impérativement besoin.

Le transport ferroviaire

Parallèlement, les besoins ferroviaires de la Basse Normandie sont tels qu'ils devront dans tous les cas être pris en compte de manière prioritaire, que ce soit dans le cadre d'un avenant au CPER, pour la ligne Paris-Granville particulièrement, ou par un autre biais comme l'inscription du projet LRNVS dans la liste des projets nationaux prioritaires financés par l'AFITF.

Enfin, la Région a plaidé pour que le CPER prenne en considération la question des sites universitaires déconcentrés, dont font partie les IUT. La Région demande d'ores et déjà que, dans le cadre de la révision à mi-parcours du CPER, l'évaluation de l'offre de formation en adéquation avec les besoins des bassins d'emplois, puisse conduire à un confortement des sites universitaires délocalisés et, si nécessité, à la création de nouveaux départements d'IUT.

L'investissement coordonné des acteurs publics sur ces politiques est indispensable au développement régional. Elles ont été identifiées comme prioritaires dans la stratégie à 20 ans du SRADT et dans la plateforme régionale pour les sept prochaines années. »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 26 voix pour, 5 abstentions (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT), Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY ne prenant pas part au vote,

- d'autoriser le Président du Conseil Régional :

- à proposer au prochain Gouvernement de négocier un avenant au CPER portant en priorité sur les politiques évoquées ci-dessus,

- à demander notamment que la logique d'aménagement solidaire du territoire soit respectée, et qu'à ce titre les territoires fragilisés soient pris en compte de manière prioritaire afin de remettre le principe de péréquation au cœur de la contractualisation, entre l'Etat et la Région, comme entre les différents territoires de Basse Normandie ;

- de s'engager à faire vivre la nouvelle stratégie normande d'aménagement du territoire fondée sur la mobilisation de tous les acteurs au service de l'intérêt régional, en vue de faire aboutir cette démarche.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-25

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques – partenariat Région / ADEME dans le cadre du Contrat de projets

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réuni le vendredi 2 MARS 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET,

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. SODINI,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à M. PINEL,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme TOUZOT ayant donné pouvoir à M. DENIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Madame FRANCOIS, membre de la Commission n° 9
« Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de valider les nouvelles modalités d'aides du programme Défi'NeRGIE suivantes :

- aide « coup d'pouce énergie », pour les ménages à revenus modestes pour l'équipement d'un chauffage au bois,
- aide à l'émergence des politiques énergétiques territoriales,
- aide « FORES » à l'investissement pour des logements sociaux afin de favoriser la performance et l'utilisation de matériaux sains ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'accord cadre Région / ADEME / Etat, annexé au Contrat de Projets Etat / Région et joint à la présente délibération,
- la 1^{ère} convention d'application de cet accord cadre Région / ADEME / Etat pour l'année 2007, jointe en annexe à la présente délibération,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-26

**sur l'économie sociale et solidaire : remises gracieuses de Primes Régionales à la
Création par l'Insertion**

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réuni le vendredi 2 MARS 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY,
M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, Mmes DUPONT, FERET,
MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER,
KORO, LAFAY, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY,
MM. MOURARET, PINEL, SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET,

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. SODINI,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à M. PINEL,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme TOUZOT ayant donné pouvoir à M. DENIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'inscrire sur le chapitre 939 du budget de la Région, une dépense de 3 048 € au titre des remises gracieuses de Primes Régionales à la Création par l'Insertion ;
- d'accorder aux deux créateurs figurant dans le tableau joint en annexe, la remise gracieuse totale de la dette, soit 1 524 €, dont ils sont chacun redevables ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-27

sur le personnel de la Région : création de postes et groupes d'Elus

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réuni le vendredi 2 MARS 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET,

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. SODINI,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à M. PINEL,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme TOUZOT ayant donné pouvoir à M. DENIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances - Plan - Affaires Générales »,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation de postes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de créer :

- un poste de cadre A contractuel dans la limite d'une durée de trois ans en application de l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ; chargé de la coordination de l'action régionale « Tourisme Handicap » l'agent, spécialiste du milieu associatif en matière de handicap et de tourisme, sera rémunéré selon son niveau de diplôme (Bac+4 au minimum) et son expérience professionnelle par référence à la grille des attachés territoriaux dans les limites indiciaires suivantes : indice brut minimal 379 maximal 801 et susceptible de bénéficier du régime indemnitaire y afférant,
- un poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux qui pourra, à défaut de candidatures statutaires adéquates, être pourvu par un cadre A contractuel rémunéré selon son niveau de diplôme et son expérience professionnelle, par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et susceptible de bénéficier du régime indemnitaire y afférant conformément à l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 ;

- d'imputer les dépenses qui résulteront des présentes dispositions sur les crédits ouverts à cet effet sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- de modifier le niveau de rémunération :

→ pour le groupe Radicaux de Gauche, Citoyens, Verts à compter du 1^{er} janvier 2007

- du poste créé par délibération n° 06-70 du 23 octobre 2006 en le fixant par référence à l'indice majoré 516 au lieu de l'indice majoré 382,
- du poste créé par délibération n° 04-17 du 28 juin 2004, en le fixant par référence à l'indice majoré 516 au lieu de l'indice majoré actuel de 382,

→ pour le groupe Communiste, à compter du 1^{er} mars 2007

- du poste créé par délibération n° 04-17 du 28 juin 2004, en le fixant par référence à l'indice majoré 407 au lieu de l'indice majoré actuel de 340 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-28

sur la régie de recettes

Réunion du VENDREDI 2 MARS 2007

Réuni le vendredi 2 MARS 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET,

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à M. DENIAUD,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. SODINI,
M. GUITTON ayant donné pouvoir à M. PINEL,
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
M. SOUBIEN ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme TOUZOT ayant donné pouvoir à M. DENIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les tarifs des publications et des prestations assurées par le Service régional de l'Inventaire, conformément aux tableaux joints en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON